

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NB 20815

Déclaration de Maladie : N° P19- 0009332

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11583

Société : NAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : El Aouine Sihem Date de naissance : 14.08.1977

Adresse : 17 Rue Abou Ishaq Alzizi Apt 5 El Maârif

Tél. : 0661 111389 Total des frais engagés : 1306,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/03/2017

Nom et prénom du malade : El Aouine Sihem

Age : 40

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : Sihem

Le : 01/04/2017

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

20,50

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/04/20	C	-	200 DH	Dr. Soumaya SAIFI Médecin Générale Bd. Zektoutn Bourguig 5 Etage - Casablanca 05 22 27 13 00

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du fournisseur	Date	Montant de la Facture
HAMMACIB DYS STADES 2010 Rue Al Fourat Tél. : 05.22.25.49.25 R.C. : 245599 - N° : 35873067 Mme. Afmal EL QABBAJ BAHRI Pharmacien en Pharmacie FANTON	4/01/2020	199,00
	1/01/2020	65,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant

Important :

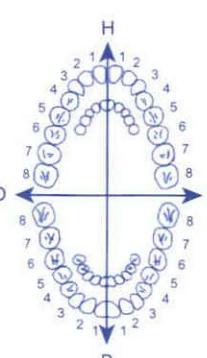
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitements

O.D.F
PROTHESES DENTAÎRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553
	P

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

FIN
D'EXECUTION

CŒFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr. SAATI SOUMYA

Medecine Générale

APHIE

Lot: 190476
à consommer de
préférence avant le: 07/2024
PPC: 79,90 DH



الدكتورة سعدي سمية

الطب العام

الفحص بالصدى

Casablanca, le

24/07/2024

Silva

Q. Q. Q. Q. Q. Q.

Clofex 5mg



Mofate 160mg



M. U. M. T. J.

Ciflozè 8mg

R. 960 mg

Kalazaras



Dr. Soumya SAATI
Médecin Généraliste
355 Bd. Zerkouni - Casablanca
2^{ème} étage - Rue Ibn Ayoub - Tel.: 05 22 27 13 00

199,25

355، زاوية شارع الزرقطوني زنقة ابن أيوب - إقامة بوعرفة الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف:

355, Angle Bd. Zerkouni Rue Ibn Ayoub - Résidence Bouarfa- 2^{ème} étage - Casablanca - Tél.: 05 22 27 13 00



Casablanca, le

24/08/2008

M. S. AMAL SILVA

- Cuir

- IAB ANC

- Chelskin

Myfrees

WAFI

Pluri

WIFI

WIFI

Dr. Soumaya SAATI
Médecin Générale
355 Bd. Zerkouni - Bouarfa
2^{ème} Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 27 13 00

Laboratoire de Diagnostics Médicaux
de Biologie et d'Imagerie
ICE - 355 Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél.: 05 22 27 13 00 - Fax: 05 22 27 13 00
INHE: 05 22 27 13 00 - INHE: 05 22 27 13 00

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63/ 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083
Patente : 35870583
IF : 01006693
CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie
RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 28-01-2020

Mme Siham EL AMIME

FACTURE N°	2001281044
------------	------------

Récapitulatif des analyses

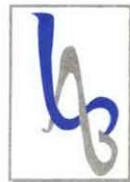
CN	Analyse	Val	Clefs
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
PS	Prélèvement sang	E25	E
9105	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	E0	E
0154	Ferritine	B250	B
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
	Cholestérol Total	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B
0135	Urée	B30	B

Total de B : 610

TOTAL DOSSIER	842.40 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cent quarante-deux dirhams quarante centimes





Prescripteur : Dr SOUMYA SAATI

Réf : 2001281044

Dossier ouvert le : 28-01-2020 09:53

Édité le : 28-01-2020

Mme EL AMIME Siham

Compte Rendu d'Analyse

Page 1 / 2

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

Sysmex XT2000

NUMERATION

Leucocytes :	6 930	/mm3	(4 000–10 000)
Hématies :	3.88	M/mm3	(3.80–5.40)
Hémoglobine :	10.6	g/100ml	(12.0–16.0)
Hématocrite :	31.7	%	(35.5–45.5)
VGM :	81.7	μ 3	(80.0–99.0)
TCMH :	27.3	pg	(27.0–33.0)
CCMH :	33.4	g/100ml	(29.0–36.0)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles :	42.4	%	(40.0–75.0)
Soit:	2 938	/mm3	(2 000–7 500)
Polynucléaires Eosinophiles :	1.9	%	(1.0–4.0)
Soit:	132	/mm3	(100–400)
Polynucléaires Basophiles :	0.3	%	(0.0–1.0)
Soit:	21	/mm3	(0–150)
Lymphocytes :	49.5	%	(20.0–45.0)
Soit:	3 430	/mm3	(1 500–4 000)
Monocytes :	5.9	%	(2.0–12.0)
Soit:	409	/mm3	(200–800)

PLAQUETTES

Plaquettes :	246 000	/mm3	(150 000–400 000)
VMP:	12.2	fl	

Laboratoire d'Analyses
de Biologie Médicale
Bir Anzarane - Casablanca
117, av. Bir Anzarane - Casablanca
Tél : 0522 99 46 63 / 0522 25 82 05 / 06 61 80 77 96 - Fax : 0522 98 09 11
Site Web : labobiranzarane.com

Dr A. AZEDDOUG
Médecin biologiste

Dossier Validé

Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ



Mme EL AMIME Siham
Réf : 2001281044

Page 2 / 2

BIOCHIMIE SANGUINE

Roche Cobas 6000

Urée:	0.22 g/l	(0.10–0.50)
(Soit:)	3.67 mmol/l	(1.67–8.34)

Créatininé:	6.4 mg/l	(5.0–12.0)
(Soit:)	57.6 µmol/L	(45.0–108.0)

Glycémie à jeun:	0.92 g/L	(0.70–1.10)
(Soit:)	5.11 mmol/L	(3.89–6.11)

HbA1c (HPLC):	5.3 %	(4.0–6.5)
(Arkay)		
soit:	34 mmol/mol	(20–48)

Cholestérol total:	1.61 g/l	(<2.00)
	4.16 mmol/L	(<5.17)

Triglycérides:	0.71 g/L	(0.40–1.50)
	0.81 mmol/L	(0.46–1.71)

PROTEINES SPECIFIQUES

Ferritine :	68.8 µg/l	(20.0–200.0)
--------------------	-----------	--------------

Fin du compte rendu

Laboratoire d'Analyses
 de Biologie Médicale
 Bir Anzarane
 117, Bd Bir Anzarane - Casablanca
 ICE : 00174828000003
 N° : 09.001-56

Biologistes Responsables :
 - Dr. A. AZEDDOUG
 - Dr. N. BAAJ

Dossier Validé par :

Dr A. Azeddoug
Dr A. Azeddoug
 Médecin biologiste